

Conseil municipal du vendredi 4 septembre 2015

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Serge BERGEROT, Jean-Marie DOLLAT, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Jacques CLAUSSE et Hugues TRUDET.

Procuration : Jacky AVIS à Hugues TRUDET
Georges BINET à Serge BERGEROT

Excusés : Tony ANDREY, Michaël FRACHEBOIS.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Sébastien CUINET est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2015 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 3 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 3 juillet 2015.

III. Attributions du Maire :

1) Agenda de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public :

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, donnait 10 ans aux Etablissements Recevant du Public (ERP) pour devenir accessibles sous toutes les formes de handicap.

Face à l'impossibilité de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2015 au plan national, le gouvernement a introduit un nouveau dispositif permettant une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2005 : le Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le Maire présente l'Ad'AP des bâtiments communaux recevant du public, à savoir :

- La chapelle
- La mairie
- La salle des associations
- Le vestiaire de football
- Le groupe scolaire

Il précise qu'il a été établi en régie, à partir du diagnostic accessibilité confié à la société SOCOTEC en 2010.

Il a été tenu compte des travaux d'amélioration réalisés depuis cette date, ainsi que l'évolution législative et réglementaire en matière d'accessibilité.

Il poursuit en présentant la stratégie communale pour la mise en accessibilité des ERP :

- Priorisation des travaux au regard des usages et du nombre de bénéficiaires potentiels;
- Recherche de solutions organisationnelles (exemple : définition de l'accès principal) ;
- Vision globale des politiques de l'Etat (protection de l'environnement, valorisation du patrimoine bâti, ...)
- Exploitation des dérogations prévues par les textes :
 - Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment;
 - Contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural;
 - Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs coûts ou leurs effets.
- Soutenabilité budgétaire, se traduisant par un calendrier de mise en œuvre sur 3 ans.

Le coût prévisionnel de la mise en accessibilité s'élève à 22 350 € TTC s'échelonnant de la manière suivante :

- 7 450 € en 2016
- 7 200 € en 2017
- 7 700 € en 2018

Il propose au conseil municipal d'approuver ledit agenda et d'autoriser le Maire à le déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, la proposition du Maire est approuvée, à l'unanimité.

2) Aménagement de la RD308 entre la chapelle et le carrefour du chemin neuf :

Comme suite au débat d'orientation budgétaire organisé le 13 février 2015, le Maire a relancé les études portant sur l'aménagement cité en objet.

Il rappelle que l'aménagement prévoit deux phases, à savoir :

- Phase 1 : enfouissement des lignes aériennes (électricité, éclairage public et téléphone) sous maîtrise d'ouvrage SYDED
- Phase 2 : Aménagement de la route sous maîtrise d'ouvrage communale.

S'agissant de la phase 1, le Maire indique avoir reçu de la part du SYDED le 28 avril 2015, un avant-projet sommaire dont l'estimation financière globale s'élève à 179 960 € TTC, dont une participation communale de 97 259 €.

Les travaux prévoient notamment la dépose de 5 poteaux électriques sur une linéaire de près de 300 mètres, ainsi que la reprise de 15 branchements particuliers.

Concernant la phase 2, le Maire a demandé au bureau d'étude recruté en 2009 dans le cadre de l'aménagement du Centre-Bourg, dont la réalisation était envisagée en plusieurs tranches fonctionnelles, de réétudier le projet en mettant l'accent sur la réduction des vitesses.

Il a reçu un avant-projet détaillé de la part du maître d'œuvre, Bureau du Paysage, lequel a déjà été présenté lors d'une réunion de travail du conseil municipal. L'aménagement porte sur la création d'un réseau d'eau pluviale, l'aménagement de la route, la création d'un cheminement piéton, ainsi qu'un carrefour plateau à l'intersection du chemin du repos et de la route du village. L'estimation des travaux s'élève à 158 331,60 € TTC.

Le Maire indique par ailleurs qu'il y a lieu de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de tenir compte de la modification du projet initial, étudié en 2009, et de la nouvelle consultation des entreprises à venir.

Enfin, il précise qu'une quinzaine de personnes se sont déplacées dans le cadre de concertation préalable, et plusieurs d'entre eux ont renseignés le registre mis à leur disposition. Certaines remarques seront prises en compte. En tout état de cause, ils recevront une réponse écrite du maire.

Dans ces conditions, le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver l'avant-projet sommaire du SYDED et d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage s'y rapportant dans le respect de l'estimation ;
- D'approuver l'avant-projet détaillé de l'aménagement routier, étudié par le maître d'œuvre, Bureau du Paysage ;
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant proposé par le Bureau du Paysage d'un montant de 1 504,80 € HT soit 1 805,76 € TTC, portant ainsi la tranche conditionnelle n° 1 à 8 831,52 € TTC. ;
- D'autoriser le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès des différents partenaires (Etat, Conseil Département, CAGB...) ;
- De se prononcer sur la réalisation des travaux en 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du Maire et se prononce en faveur de la réalisation de l'ensemble des travaux en 2016.

3) Modification des statuts de la CAGB :

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification.

Le maire précise les enjeux pour la CAGB au regard des réformes institutionnelles et des orientations stratégiques pour le territoire. Il cite ensuite les principales modifications :

Dans le domaine de l'économie, l'ajout de la compétence : « Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire »

- Modification de la compétence relative aux infrastructures de réseaux :
« Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux haut et très hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire.
Actions de développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'attention des entreprises, administrations, scolaires et du grand public
»

Dans le domaine de l'environnement :

- Modification de la compétence relative aux énergies renouvelables :
« En matière d'énergies renouvelables :
 - Soutien et actions de développement des énergies renouvelables,
 - Création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire »
- Ajout de la compétence : « Réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique ».

Dans le domaine de la politique de la ville :

- Modification de la compétence Politique de la Ville :
« En matière de politique de la ville dans la communauté :
 - élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
 - animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal donnent un avis favorable aux différentes modifications des statuts de la CAGB :

Contre : 0

Abstention : 8

Pour : 5

4) Financement au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées :

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du Conseil Général du DOUBS relative à la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

La gestion de ces fonds, mis en place en 1991, a été confiée au Département par la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales.

S'agissant du FSL, Il est alimenté par la contribution du Département à hauteur de 2,34 millions d'euros en 2015, et par les contributions volontaires des collectivités locales et des différentes structures œuvrant en matière de logement, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Le Maire indique que la commune adhère à ce fonds de solidarité depuis octobre 2008.

Il propose au conseil municipal de participer au financement de ce fonds en 2015 à hauteur de 434,32 € (712 X 0,61), imputés au compte 65738 du budget communal.

Le FAAD est alimenté par la contribution du Département (23 000,00 € en 2015), ainsi que par les participations volontaires des communes et leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales, de la Mutualité Sociales Agricole, de gestionnaires du 1% logement et d'établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Le maire indique que la commune adhère à ce fonds de solidarité depuis octobre 2008.

Il propose au conseil municipal de participer au financement de ce fonds en 2015 à hauteur de 213,60 € (712 X 0,30 €), imputés au compte 65738 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer au financement du FSL, et à l'unanimité moins une voix (abstention) au FAAD.

5) Centre de Gestion du DOUBS - Service de remplacement :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2003 la commune a souscrit une convention avec le centre de Gestion du DOUBS afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaire ou pour des besoins occasionnels.

Cette convention renouvelée en 2006, 2009 et 2012 pour une durée de 3 ans est arrivée à son échéance, il est donc nécessaire de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention, en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du DOUBS.

6) Plan communal de sauvegarde :

L'exercice de gestion de crise organisé par la préfecture le 26 juin dernier et portant sur la présence d'un nuage toxique suite à un accident routier de transport de matières dangereuses sur la RN83, a montré la nécessité d'établir un plan communal de sauvegarde (PCS).

Bien que la commune ne compte pas de sites industriels sur son territoire, elle est néanmoins exposée à des risques naturels (tempête, canicule, séisme ...) ou liés aux activités humaines (contamination du réseau d'eau, nuage toxique, etc.).

Il est donc important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, au travers d'un PCS.

Celui-ci a pour objet de définir l'organisation de la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

Le Maire organisera la réflexion sous la forme d'un groupe de travail. L'objectif pourrait être une présentation du PCS au conseil municipal d'ici la fin de l'année.

7) Situation du scolaire :

Avant de laisser la parole à l'adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, le Maire évoque les événements survenus cet été, suite à la décision du conseil municipal de mettre fin au RPI à la rentrée 2015.

Il fait part aux membres du Conseil Municipal de la position de l'inspecteur d'académie (IA) à l'égard de la dissolution du RPI dès la rentrée 2015, relayée ensuite par le préfet du Doubs.

Après avoir rencontré le recteur mi juillet, le maire s'est engagé auprès l'IA à maintenir la configuration RPI pour la rentrée scolaire 2015, en dépit de l'absence de convention avec la commune de Pugey.

A la demande du recteur, l'organisation du périscolaire (garderie, cantine et TAP), mise en place en 2014, a été également reconduite par la commune pour la rentrée 2015 et ce, afin de ne pas déconnecter le périscolaire du scolaire dans le respect de la réforme des rythmes scolaires et de l'intérêt des enfants. La tarification des prestations est inchangée par rapport à l'année 2014, quelle que soit la résidence de l'enfant.

Dans le même temps, la municipalité de Pugey a demandé, et obtenu, le changement des horaires de bus par la CAGB, collectivité chargée des transports scolaires sur l'agglomération bisontine, sans aucune consultation de la mairie de Larnod, obligeant ainsi la commune de Larnod à organiser les TAP pour les enfants scolarisés à Pugey.

Par ailleurs, la municipalité de Pugey a d'abord refusé toute inscription des enfants de Larnod à la cantine de Pugey. Quelques jours avant la rentrée, elle a accepté leur inscription, moyennant une plus-value de 1,3 euros par rapport au prix de base de 5 €, fixé d'un commun accord depuis 2009.

Le Maire a adressé une lettre à l'IA au soir de la rentrée des classes, dénonçant la situation du périscolaire.

Le Maire suscite le débat à la lumière de la situation constatée lors de la rentrée scolaire qui a eu lieu le 1^{er} septembre.

A l'issue du débat, les membres du conseil soutiennent la position du Maire ayant consisté à maintenir la configuration RPI pendant encore une année.

IV Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV.1 Adjoint au RPI, aux associations et à la communication :

Organisation du périscolaire :

Après l'exposé du Maire retraçant l'historique de l'évolution du RPI depuis juin dernier, l'adjoint détaille la situation actuelle. Fin août, il a rencontré Monsieur CNUUDE, de la CAF, pour monter avec lui le dossier permettant à la commune de toucher la subvention de la CAF pour le périscolaire.

Il a rencontré aussi Mme Chaudières, représentante de la DDCSPP, pour finaliser la déclaration d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de l'école, obligatoire pour tout centre qui accueille des enfants hors temps scolaire. Il ne reste plus qu'à terminer le PEDT (Projet Educatif Du Territoire) pour que la commune puisse prétendre au fonds de soutien aux nouveaux rythmes scolaires.

Suite à la décision de la commune de Pugey de surtaxer les enfants de Larnod qui mangent à la cantine, beaucoup de parents dont les enfants sont scolarisés à Pugey ont inscrit leurs enfants à la cantine de Larnod. Cet afflux massif pose un double problème : d'une part, la cantine ne dispose que de 50 places, d'autre part, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) nous limite à 50 enfants présents. Il arrive, suivant les jours, que l'on dépasse ces quotas. Il faudra donc que l'on trouve une solution pour ne pas dépasser le seuil de 50. Priorité sera donnée aux enfants de Larnod.

Le même problème se pose pour les TAP. Pugey ayant décidé, unilatéralement, de changer les horaires du bus, les enfants de Larnod arrivent en masse à 15 h 30. L'organisation que nous avons mise en place, semblable à celle de l'an dernier, ne concernait que les maternelles et les CP. Dans l'urgence, il nous faut nous adapter pour offrir aux élémentaires qui reviennent de Pugey des activités de leur niveau.

Point d'étape sur l'utilisation du site internet :

Le site internet fonctionne depuis 6 mois environ. Le nombre de visiteurs est en progression constante. Un bilan datant de la veille nous indique que le site est visité par plus de 100 personnes (135 hier) par jour, dont près de 40% de nouveaux visiteurs. Ceux-ci viennent - étonnant - à 48% de France contre 52% de l'étranger. Les créneaux les plus regardés se situent vers 9/10 h, 12/13 h, 17/19 h. Les sites les plus visités ces derniers jours sont l'école, les associations (la rentrée ?). La photothèque reste toujours très regardée.

IV.2 Adjoint à l'entretien, aux travaux et à la forêt :

En l'absence de Jacky Avis, et sur la base des documents préparés par ce dernier, le maire prend la parole.

Exploitation forestière 2014-2015

Les 19 affouagistes ont débité 451 stères de bois, soit en moyenne 24 stères par personne, représentant au total une manne de plus de 3 600 € pour la commune.

Les résineux qui devaient être coupés en début d'année ne le sont toujours pas.

Concernant l'affouage 2015-2016 sur les parcelles 13, 17 et 18, un appel à candidature sera lancé avant la fin du mois. Le volume des bois à couper est estimé par l'ONF à 350 stères. Avant l'intervention des affouagistes, les grumes destinées à l'adjudication seront abattues et débardées par un bucheron mandaté par la commune dans le courant du mois d'octobre. Ainsi, les affouagistes devraient pouvoir intervenir dès le mois de novembre.

Principaux travaux d'entretien réalisés cet été

Par le SIVOM :

- Pose du cédez-le-passage au carrefour du rocher de Valmy
- Nettoyage du terrain de tennis au karcher et colmatage des fissures
- Fauchage des accotements routiers, du cimetière et du terrain de football
- Nettoyage d'un talus à la Maltournée (avec arrachage de la renouée du japon)
- Création des sentiers piétons dans le cadre du projet d'arborétum
- Réhabilitation du parcours bi-cross près du terrain de tennis
- Nettoyage au karcher du mur de tennis et des buts de handball avant leur rénovation
- Travaux dans l'école (plomberie, espaces verts, grillage ...)
- Nettoyage des espaces verts dans la cour d'école et pose de grillage

Par des entreprises :

- Fauchage du communal aux abords du vestiaire de foot (CDEI-2 jours)
- Réparations de chaussée sur la voirie communale (CDEI-3 jours)
- Elagage des arbres du bois communal surplombant les fonds de parcelles du lotissement du clos de la diligence par un bucheron professionnel (2 jours)
- Création des écluses sur les routes de la Gare et de la Maltournée (1 jour)

Travaux prévus en septembre-octobre

- Fauchage général des espaces verts communaux
- Peinture du mur de tennis, des buts de handball, voire de la main courante du stade
- Pose des balises réfléchissantes matérialisant les écluses des routes de la Gare et de la Maltournée
- Contrôle des aires de jeux d'enfants

Travaux de sécurisation des routes de la Maltournée et de la Gare.

En attendant de véritables aménagements de traverse, la commune a décidé en début d'année de réaliser des aménagements provisoires sous la forme d'écluses. Ils sont destinés à inciter les usagers à ralentir, et contribuer, d'une certaine manière, à sécuriser les cheminements piétons dans le village en l'absence de trottoir.

Les travaux de marquage ont été confiés à l'entreprise Franche-Comté-Signaoux. La pose des balises réfléchissantes matérialisant les écluses, programmée mi-septembre, sera assurée par le SIVOM.

IV.3 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

1) Instruction des actes d'urbanisme par la CAGB :

Nous n'avons à ce jour encore aucun dossier nécessitant une instruction de la part de la CAGB.

Nous avons reçu des déclarations préalables de travaux en cours d'instruction.

- Décision de non opposition à déclaration préalable de travaux: Décision de non opposition tacite à déclaration n° 025 328 15 C0008, déposée le 6 juin 2015, M. Bounleuth MINAVONG pour la construction d'une dalle en vue de l'installation d'une piscine hors sol.
 - Décision de non opposition tacite à déclaration n°025 328 15 C0009, déposée le 13 juin 2015 par M. Pierre PALUDET pour un bardage bois sur une façade.
 - Décision de non opposition tacite à déclaration n°025 328 15 C0010, déposée le 30 juin 2015 par M. Pierre LESAINTE pour la réfection d'une partie de la toiture.
 - Décision de non opposition tacite à déclaration n°025 328 15 C0011, déposée le 13 juillet 2015 par M. thomas RICHARD pour la réfection d'une partie de la toiture, intervenue le 20 septembre 2015, suite à la réponse d'incomplet.
 - Décision de non opposition tacite à déclaration n°025 328 15 C0012, déposée le 18 juillet 2015 par M. Jacky CARICAND pour la réfection des façades de sa maison.
 - Décision de non opposition tacite à déclaration n°025 328 15 C0013, déposée le 21 août 2015 par M. Karim HARRATE pour la construction d'un carport de 18 m².
 - Décision de non opposition tacite à déclaration n°025 328 15 C0010, déposée le 25 août 2015 par M. Christian BRIARD pour le remplacement d'un portail et mise en place d'un portillon.
- Certificat d'urbanisme :
 - Certificat d'urbanisme n° 025 328 15C0010 du 2 juillet 2015 en vue de la vente de la propriété de M. GAUTHIER 1, route nationale.
 - Certificat d'urbanisme n° 025 328 15C0011 du 23 juillet 2015 propriété de M. TOURNIER 17 C, route de la Gare.
 - Exercice du droit de préemption urbain :
 - Déclaration d'intention d'aliéner une propriété appartenant à M. Gérard PELLETIER 8, chemin de la fontaine : La commune ne préempte pas cette parcelle.
 - Déclaration d'intention d'aliéner un terrain appartenant à M. Hamza ZENNOUD au Crait, 7, rue du Crait : La commune ne préempte pas cette parcelle.
 - Déclaration d'intention d'aliéner un terrain appartenant à M. et Mme Richard BOLIS au Crait, 6, rue du Crait : La commune ne préempte pas cette parcelle.
 - Déclaration d'intention d'aliéner un terrain appartenant à Mme Michèle RETROUVEY 37, rue de la Gare : La commune ne préempte pas cette parcelle.
 - Déclaration d'intention d'aliéner un terrain appartenant à l'indivision BALLAY, 27, route de la maltournée : La commune ne préempte pas cette parcelle.

2) Présentation d'un permis à enjeux : relais de la diligence :

Il a été présenté au conseil municipal un exemple de permis à enjeux avec le projet de réhabilitation et de restructuration du relais de la Diligence.

Ce projet porte sur la création à l'étage de 8 logements et de plusieurs cellules commerciales en rez de chaussée.

Il est encore en cours d'instruction et vient d'être complété.

3) Avancement du PLU :

Le projet d'aménagement et de développement durable a été approuvé.

Une réunion publique doit se dérouler le 11 septembre 2015 en mairie.

Ensuite la révision du POS et sa transformation en PLU entrera dans une phase de détermination des zones et d'écriture du règlement de chacune des zones.

Ce sera l'objet des réunions à venir avec le bureau d'études.

4) Choix du prestataire pour la révision du plan de zonage d'assainissement :

La commune procède à la mise en révision du schéma d'assainissement afin d'aboutir à une enquête publique conjointe en septembre 2016.

Après consultation de plusieurs bureaux d'études dans l'été, il est retenu la proposition du cabinet Wantz de Rioz pour un montant de 3 910 € HT.

IV.4 Adjoint aux finances et aux marchés publics :

1) Etat d'exécution du budget 2015

Sébastien CUINET présente une synthèse de l'exécution du budget 2015 afin de faire remarquer qu'au 22 août 2015 :

- Concernant le budget communal: que les recettes de fonctionnement sont perçues au rythme de ce qui avait été budgétisé (un peu plus de 45% des recettes perçues). Concernant les dépenses de fonctionnement, il précise que les dépenses sont cohérentes et maîtrisées (45% des dépenses prévues sont réalisées).

S.CUINET précise qu'il y a cependant lieu d'être vigilant concernant les postes recettes/dépenses relatives au fonctionnement de la cantine et autres dépenses scolaires et périscolaires suite au différend opposant les communes de Larnod et Pugey.

S'agissant de la section investissement du budget communal, les recettes/dépenses sont conformes aux prévisions. Il est remarqué que le versement du fonds de compensation de TVA est créditeur d'un montant supérieur à celui voté au budget.

- Concernant le budget assainissement : 58% des recettes ont été perçues pour 42% de dépenses votées et réalisées.

2) Modifications budgétaires

Sébastien CUINET indique que le Maire a délivré un certificat administratif au trésorier afin de procéder au mandatement de l'échéance du 1^{er} août 2015 du prêt n° 224998.

Il y a donc lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes sur le budget général :

Section dépenses de fonctionnement

- compte 66111 - chapitre 66 + 100,00 €

Section dépenses de fonctionnement

- compte 022 - chapitre 022 - 100,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent, à l'unanimité, ces modifications budgétaires.

3) Sécurité routière :

- Exploitation des comptages et relevés de vitesse dans le village :

Le relevé porte sur des données enregistrées du 16/06/2015 au 25/08/2015, le radar étant positionné après le 15, route de la Maltournée et orienté à cette période dans le sens « Centre Bourg vers la Maltournée ». Les données révèlent que l'installation de « zones éclusées » a été bénéfique surtout dans cette zone où la chaussée est large et la ligne droite « attractive ». En effet, plus de 67% des usagers circulaient à moins de 50km/h et 32.85% à moins de 60 km/h. Même le flux provenant de la déviation de la RN83 pendant les travaux d'été n'a pas influé négativement sur les relevés de vitesse.

- Actions en faveur de la prévention routière :

La commune de Larnod avait fait part aux services départementaux de la Prévention Routière et de la DDT de son intention de conduire différentes actions savoir:

- 1- Spectacle Véronimo : sensibilisation des enfants à la sécurité routière.
- 2- « respecter la vitesse » : journée de sensibilisation des usagers de la route aux abords de l'arrêt de bus et de l'école : mise en place de banderoles et distribution de flyers.

Les membres de la commission proposaient de mettre en œuvre ces actions la 1^{ère} avec les instituteurs au cours d'une journée pédagogique, la 2^{de} en impliquant les parents d'élèves.

Sur proposition des membres de la commission sécurité routière, seul le spectacle sera mis en place. Daniel CUENOT devant faire le point à ce sujet avec les professeurs des écoles ; Sébastien CUINET s'occupant de l'aspect financier et des contacts avec la DDT.


IV. Questions diverses :

Serge BERGEROT prend la parole pour indiquer que le président du SIVU du Moulinot a organisé début juillet une visite des installations de la station d'épuration. Construite en 1993, la capacité de la station est de 2 700 équivalent-habitants. Elle traite 120 000 m³ d'effluents par an. Son fonctionnement est financé au prorata du nombre d'habitants. Il convient de noter que la qualité du traitement des eaux usées est très bonne, sanctionnée par le versement d'une prime d'épuration par l'agence de l'Eau (10 000 € par an).

Sébastien CUINET évoque le projet d'aménagement forestier du chemin des combes du côté de la Maltournée. Un échange de terrain privé-commune paraît la solution la plus économique. L'aménagement du chemin permettra de faciliter l'exploitation forestière des parcelles communales.

Après épuisement de l'ordre du jour, le maire lève la séance à minuit.

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET

